

**CONCOURS INTERNE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT  
TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
DE 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE**

**SESSION 2021**

**ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Une étude de cas permettant de tester les connaissances administratives et les capacités d'organisation et de gestion du candidat.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 2

**SPÉCIALITÉ : MUSIQUE**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 29 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...

Vous êtes Directeur du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de DEEAVILLE, 260000 habitants. Une nouvelle majorité a été élue aux dernières élections de juin 2020. Le nouveau programme politique doit engager tous les services municipaux. Quatre axes sont privilégiés, à savoir prendre un virage écologique (réflexion sur les déplacements, le tri sélectif, les économies d'énergie...), opérer un renouveau démocratique en impliquant et en concertant les citoyens, favoriser la justice sociale (construire une véritable politique d'insertion de publics éloignés, développer un plan d'éducation artistique ambitieux) et développer l'économie locale en privilégiant les circuits courts.

Le Maire adjoint chargé de la Culture vous demande d'écrire une note d'intention sur les nouvelles orientations à donner au CRR accompagnée d'un budget de fonctionnement réaménagé, sans augmentation et en tenant compte des nouvelles politiques. Il convient de préciser que la masse salariale évoluera en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et que des évolutions peuvent être envisagées pour les postes concernés par les départs en retraite annoncés.

À l'aide des annexes, vous répondrez aux questions suivantes :

**Question 1 (4 points)**

Vous établirez un diagnostic mettant en évidence les forces et les faiblesses que vous pourrez dégager de l'état des lieux et des éléments fournis en annexe pour les mettre en regard avec les axes du nouveau programme municipal.

**Question 2 (8 points)**

Vous proposerez, à partir de vos connaissances et réflexions personnelles et de la présentation de la ville et du CRR, des pistes de changement dans les 3 spécialités (musique, danse et art dramatique) et tenant compte des 4 axes demandés par le Maire.

**Question 3 (4 points)**

Vous établirez une préfiguration d'une future organisation du CRR et vous définirez une nouvelle méthode de concertation avec l'administration, les usagers (parents et élèves) et les enseignants.

**Question 4 (4 points)**

Vous établirez un budget de fonctionnement en fonction des changements que vous souhaitez conduire dans l'action culturelle, l'éducation artistique et dans les relations avec les quartiers périphériques. Vous pourrez proposer une évolution des postes d'enseignants.

**Liste des documents :**

**Annexe A :** « Présentation de DEEAVILLE » – 6 pages

**Annexe B :** « Présentation du Conservatoire à Rayonnement Régional » – 9 pages

**Annexe C :** « Organigramme du Conservatoire à Rayonnement Régional » – 6 pages

**Annexe D :** « La politique de la nouvelle majorité » – 1 page

**Annexe E :** « Budget de fonctionnement et d'investissement du CRR » – 3 pages

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## ANNEXE A

### « Présentation de la DEEAVILLE »

#### Le département culture

DEEAVILLE compte 260 000 habitants.

Le budget consacré à la Culture s'élèvera à 75 947 100 € - dont près de 23,2 M€ de subventions et dotations de fonctionnement à plus de 90 acteurs culturels et associations. Ce budget représente 15% des dépenses de fonctionnement.

#### Les principaux équipements culturels sont :

- 1 opéra composé d'un orchestre permanent de 80 musiciens.
- 1 théâtre pluridisciplinaire (avec 3 salles de spectacles : 1 000 places, 300 places et 160 places)
- 1 scène de musiques actuelles avec 2 salles : 800 places et 150 places ainsi que 8 studios de répétitions
- 1 centre dramatique national
- 1 centre chorégraphique national
- 1 salle de spectacles de 250 places avec une programmation orientées musique du monde et danse
- 1 salle de spectacle de 280 places, orientée chanson et spectacles jeune public
- 1 salle scène régionale de 380 places avec une programmation jazz et théâtre
- 1 médiathèque tête de réseau avec :
- 8 bibliothèques de quartier (la médiathèque du CRR est sur le même réseau informatique)
- 1 musée des beaux-arts
- 1 musée de l'histoire régionale
- 1 muséum
- 1 musée des Arts décoratifs et du Design
- 1 château classé monument historique lieu d'exposition et de concerts
- 1 palais des congrès en capacité d'accueillir des concerts avec une salle de 1000 places
- 1 Zénith de 3000 places
- 1 centre de culture scientifique technique et industriel (CCSTI)
- 1 école supérieure d'arts

Le soutien à la création passe également par l'offre de résidences et d'ateliers aux artistes notamment avec la mise à disposition d'un lieu dédié aux résidences.

La ville est le premier subventionneur d'un festival de rue en juillet, d'un festival de jazz en avril et d'un festival de musique classique en août.

De nombreuses associations culturelles (chorales, orchestres amateurs, groupes de musiques traditionnelles, street art, jazz club, théâtre amateur...) sont subventionnées par la ville.

## **Le projet culturel dans le précédent mandat 2014/2020 :**

Le document d'Orientation Culturelle, qui fixait les priorités et les chantiers, s'articulait autour de trois axes, décliné en objectifs opérationnels lesquels étaient traduits en actions.

- Donner l'envie de culture à tous
- Favoriser la création et l'innovation
- La Culture, facteur d'attractivité et de rayonnement

L'ancienne majorité avait mis en place des dispositifs pour rendre plus accessible la culture parmi lesquels :

- . L'instauration de la gratuité le premier dimanche de chaque mois dans les musées
- . La Carte jeunes
- . Les journées nationales : la Nuit européenne des musées, la Nuit des Conservatoires, la Nuit des Bibliothèques
- . Des actions telles que : Muséum chez vous ou des bibliothèques éphémères, biblio.sport et biblio.plage, le Bus de l'art contemporain,

La ville a développé une politique socio-culturelle avec 8 maisons de quartiers dont une consacrée à l'enseignement du cirque, 2 proposent des cours individuels d'instruments pour tous les âges, 1 propose des cours de danse classique et de jazz ainsi que des cours de théâtre pour les 13/20 ans.

## **Les établissements scolaires et universitaires**

### **L'enseignement supérieur**

L'université comporte 40000 étudiants dont un département de musicologie et un département arts et spectacles.

Il existe 3 écoles d'ingénieurs dont une est conventionnée avec le CRR pour des aménagements d'horaires.

Un lycée comporte une section audiovisuelle conduisant au BTS.

Une école supérieure de cinéma d'animation

Une école supérieure de commerce

L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education avec le master éducation musicale et chant choral

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture

Science politique délivre notamment un master de projets culturels

Un pôle supérieur musique préparant au DE et au DNSPM

**L'enseignement primaire,  
L'enseignement secondaire : Les collèges, les lycées (Public et privé)**

Ecoles maternelles	45
Ecoles élémentaires	74
Collèges	24
Lycées	23
Lycées professionnels	18

**Etude sociologique de la ville**

**Nombre d'habitants par tranche d'âge selon l'INSEE**

Moins de 15 ans	35 200	13,8 %	17,6 %
15 - 29 ans	78 212	30,7 %	13,3 %
30 - 44 ans	53 493	21,0 %	18,0 %
45 - 59 ans	40 344	15,9 %	21,9 %
60 - 74 ans	28 884	11,4 %	19,2 %
75 ans et plus	15 080	5,9 %	8,8 %

**Couples et familles monoparentales selon l'INSEE**

Familles monoparentales	10 943	19.1 %	11,1 %
Couples sans enfant	25 222	44 %	46,9 %
Couples avec enfant(s)	21 178	36.9 %	41,9 %

## La population immigrée selon l'INSEE

Population immigrée	28 053 hab.	11,0 %	9,6 %
Hommes immigrés	13 388 hab.	5,3 %	4,6 %
Femmes immigrées	14 665 hab.	5,8 %	4,9 %
Moins de 15 ans immigrés	1 577 hab.	0,6 %	0,5 %
15-24 ans immigrés	4 289 hab.	1,7 %	0,8 %
25-54 ans immigrés	16 350 hab.	6,4 %	5,1 %
55 ans et plus immigrés	5 837 hab.	2,3 %	3,1 %

## Cadres, ouvriers, artisans, employés dans la ville

<b>Données 2017</b>	<b>Actifs de 15 à 64 ans</b>	<b>% des actifs de 15 à 64 ans</b>	<b>Moyenne des villes</b>
Agriculteurs exploitants	133	0,1 %	5,8 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8 306	6,5 %	7,5 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	36 269	28,4 %	9,8 %
Professions intermédiaires	34 441	26,9 %	23,2 %
Employés	31 220	24,4 %	27,0 %
Ouvriers	15 332	12,0 %	25,8 %

## Elèves et étudiants par âge

Données 2017	Personnes scolarisées	% de la population scolarisée	Moyenne des villes
2 - 5 ans	6 720	8,8 %	16,3 %
6 - 10 ans	11 256	14,8 %	29,5 %
11 - 14 ans	8 889	11,7 %	24,4 %
15 - 17 ans	7 030	9,2 %	17,9 %
18 - 24 ans	34 538	45,4 %	9,2 %
25 - 29 ans	4 956	6,5 %	0,7 %
30 ans et plus	2 629	3,5 %	2,0 %

## Actifs en emploi et chômeurs

Données 2017	Ville	% de la population active de 15-64 ans	Moyenne des villes
Actifs en emploi	108 192	84,7 %	89,1 %
Chômeurs	19 604	15,3 %	10,9 %
Inactifs	54 899	21,3 %	14,1 %

## Les quartiers de la ville

Il existe de nombreuses façons de participer à l'évolution des quartiers : réunions de rue, réunions "pieds d'immeubles", réunions thématiques, concertations, séances plénières des conseils de quartier, ateliers d'urbanismes...

8 quartiers, 8 maires-adjoints et 8 mairies de quartier :

**Le Quartier A** : Centre-ville historique dans lequel on retrouve les grandes institutions culturelles : Opéra, conservatoire, scène nationale, centre chorégraphique nationale, centre dramatique national, école supérieure d'arts...

La population y est plus âgée et les prix des logements sont très élevés.

**Le quartier B** : une partie de l'université y est implantée ainsi qu'une salle de spectacles et la scène de musiques actuelles. La maison de quartier propose des cours individuels d'instruments ainsi que d'autres activités (Arts plastiques, céramiques, cours de langues



anglaise, espagnole, italienne, allemande...), la population est modeste et on constate un taux de chômage important.

**Le quartier C** : C'est un quartier populaire où le conservatoire a tenté d'implanter une antenne dans les années 90, fermées en 2005 pour cause de fréquentation insuffisante et réouverte en 2017 avec un projet en cours d'élaboration. Un centre social et culturel propose des cours de cirque. La population est majoritairement issue de l'immigration et compte un taux de chômage important.

**Le quartier D** : Il accueille des tours de logements, quelques bureaux et des centres commerciaux. Le parc des expositions y a aussi été construit. Le bilan de la construction de ce nouveau quartier est mitigé, ce quartier étant peu attractif et trop excentré. L'arrivée du tramway en 2008 et l'inauguration du nouveau stage en 2015 ont néanmoins permis de donner un nouveau souffle à ce quartier. Une maison de quartier y est implantée avec des cours individuels d'instruments.

**Le quartier E** : cette partie de la ville accueillait une population ouvrière occupée dans les nombreuses industries créées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui ont laissé place, après la crise des années 1970, aux friches industrielles polluées et à une population active sans emploi. Cependant, depuis une dizaine d'années, des plans de rénovation de cette partie de la ville ont vu le jour. Des entreprises du tertiaire viennent remplacer les anciennes usines. De nouveaux bâtiments résidentiels sont en phase de réalisation. Un pôle universitaire de gestion a été inauguré et doit accueillir environ 3 000 étudiants. L'arrivée du tramway a également permis de redynamiser ce quartier. Mais une enquête sur les pratiques culturelles montre que peu de jeunes de ce quartier fréquentent les lieux culturels de la ville. Le CRR y développe une antenne depuis 1990.

**Le quartier F** : Nous y trouvons une population plus « populaire » avec une fréquentation importante des structures sportives très implantées dans ce quartier, piscine, patinoire ...une maison de quartier propose des cours de danse et de théâtre surtout destinés aux adultes.

**Le quartier G** : Il accueille une population modeste notamment due à la présence d'une zone industrielle très proche. Des troubles sociaux y sont régulièrement relevés. De nombreuses familles sont en difficulté, le chômage est très important. Dernier quartier construit dans les années 70, il a accueilli une grande partie des travailleurs étrangers. Une maison de quartier très active tente d'assurer une animation du quartier et développe des projets autour l'alphabétisation, de l'aide aux devoirs, de divers ateliers de pratiques.

# Présentation du conservatoire à rayonnement régional (CRR)

Le CRR est un établissement d'enseignement, de création et de diffusion artistique. Rattaché au département culture d'une ville de 260000 habitants, il appartient au réseau des 44 CRR français. Son enseignement est placé sous la tutelle du ministère de la culture. Le CRR accueille 2500 élèves, de l'éveil au cycle pré-professionnel, dans les 3 grandes disciplines musique, danse et théâtre. 2 annexes de quartiers élargissent les possibilités d'accueil des élèves habitant la périphérie dans certaines disciplines des départements : bois, cuivres, cordes, polyphoniques, formation musicale.

Le financement est assuré à 85 % par la ville. 127 enseignants 38 agents d'administration travaillent à son bon fonctionnement. L'équipe de direction est constituée d'un directeur de 1<sup>re</sup> catégorie, 1 directeur adjoint chargé de la pédagogie, 1 responsable de l'administration et 1 conseiller aux études.

**Les disciplines sont réparties sur 13 départements :** théâtre, danse, formation musicale, culture/création, instruments anciens, musiques actuelles et jazz, vocal, pratiques collectives, bois, cuivre, cordes, instruments polyphoniques et éducation artistique.

*Organigramme précis en annexe C*

Le CRR montre une forte implication dans ses missions de service public, il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales et culturelles.

L'enseignement artistique au CRR prend en compte toutes les esthétiques de façon forte dans une véritable interaction : des musiques anciennes aux musiques contemporaines, du jazz aux musiques actuelles, des formes les plus diverses dans le domaine de la danse ou du théâtre aux projets associant plusieurs arts ...

Les différents parcours d'apprentissage ou de pratique proposés ont pour conséquence de rendre l'élève ou l'amateur acteur de son projet et de lui donner des espaces d'expression et de découverte.

Sur le fond, la pédagogie s'enrichit de la place donnée à l'invention, à la création et à la recherche.

L'oralité trouve toute sa place dans les premières années d'apprentissage. La pratique collective est au cœur du projet grâce à un enseignement basé le plus souvent sur la pédagogie de groupe ...

La tarification sociale est appliquée pour les habitants de la ville. Si l'on regarde plus précisément la répartition des QF des élèves de la ville, 254 familles ont un QF inférieur à 1000 Euros, dont 68 inférieurs à 500 Euros, représentant 10% des effectifs.

Le CRR s'implique dans le plan d'éducation artistique avec 5 postes d'intervenants en musique et 1 en danse pour 16000 élèves en maternelle et primaire et environ 600 classes. Par ailleurs, le CRR accueille des étudiants stagiaires du pôle supérieur dans le cadre de leur préparation au diplôme d'état.

**Les cursus** sont définis par le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture.

## **Débuter au CRR sans sélection**

L'éveil à 5 ans en danse et musique

L'initiation danse à 6 ans

Le parcours découverte à 6 ans musique et danse

L'initiation à 13 ans pour le théâtre

Les cours débutants adolescent 12 à 18 ans

### **Poursuivre sa formation et sa pratique**

Si le cursus gradué nécessite un engagement de la part de l'élève, le CRR organise par ailleurs des parcours personnalisés destinés aux élèves souhaitant quitter le cursus et s'orienter vers un soutien à la pratique collective. Pour les futurs amateurs, il existe un cycle III conduisant au Certificat d'étude en musique, danse et théâtre.

**Le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)**, réservé aux élèves souhaitant se professionnaliser, est accessible sur examen. 220 élèves suivent le programme du CEPI.

Le conservatoire est aussi un lieu d'accueil des pratiques amateurs proposant des orchestres, chœurs et de nombreux ensembles, cours de danse Open et cours de théâtre ouverts à tous les adolescents et adultes s'inscrivant dans cette démarche.

### **Les classes à horaires aménagés**

Pour les élèves en musique et danse qui envisagent un renforcement de leurs activités au conservatoire avant le CEPI, ils peuvent avoir accès aux classes horaires aménagés de la 6<sup>ème</sup> à la terminale sur examen. 3 baccalauréats généraux ES, L et S sont proposés ainsi que le baccalauréat technique musique danse S2TMD. Des conventions ont été signées avec un collège et un lycée.

270 élèves sont dans les classes horaires aménagés.

Dans l'enseignement supérieur, des aménagements d'horaires sont possibles avec l'université. Une convention a été signée dans le cadre du label « Artistes de haut niveau »

Une classe à horaires aménagés théâtre existe en partenariat avec un collège du centre-ville, il concerne 120 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

**Le CRR assure également des missions d'éducation artistique** en musique et danse, il propose chaque semaine des concerts scolaires avec 5 intervenants musique et une intervenante danse en milieu scolaire ne couvrant que très partiellement l'ensemble des écoles maternelles et primaires. Les séances se font sur demande de l'école sur une période de 6 mois.

**Dans le domaine de la diffusion**, le CRR assure une programmation d'une vingtaine de concerts par saison et de nombreuses manifestations en soirée dans son auditorium en partenariat avec les institutions de la ville.

Un partenariat existe avec l'orchestre national de la ville. Les solistes invités interviennent régulièrement en master classes.

Le CRR dispose d'un auditorium de 400 places mais se produit également dans d'autres salles de la ville et du département.

## **Les Parcours au CRR**

### **MUSIQUE**

#### **ÉVEIL - 5 ans**

Objectifs :

- > Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- > Former l'oreille dès le plus jeune âge

Durée : 1 an

> 45 min hebdomadaires

Évaluation continue par des bulletins semestriels

### **Parcours découverte - 6 ans (compatible avec initiation danse 1)**

À l'issue de l'année d'éveil, l'enfant pratique : 7 instruments de son choix à raison de 3 séances par instrument, 3 séances de chant et 6 séances d'initiation à la danse

Durée : 1 an

> 45 min de formation musicale hebdomadaires

> 30 min d'instrument hebdomadaires

Évaluation continue par un bulletin en fin d'année scolaire

### **Initiation - 7 ans (instrument ou voix)**

Objectifs :

> Apprentissage d'un instrument d'une façon ludique

> Réorientation possible de l'enfant

Durée : 1 an

> 1h15 de formation musicale hebdomadaires

> 40 min hebdomadaires instrumental ou vocal en pédagogie de groupe

Évaluation continue par des bulletins semestriels

### **Cycle I - À partir de 8 ans**

Premiers temps d'études musicales

Ce cycle peut constituer une fin en soi

Objectifs :

> Découverte globale et généraliste

> Bases d'une pratique collective et individuelle

> Premiers repères culturels

> Classes à horaires aménagés possibles avec le collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)

Durée : de 3 à 5 ans

> 1h de pratiques collectives vocales et/ou instrumentales hebdomadaires

> 1h (à 2 élèves) d'enseignement instrumental ou vocal

> 1h30 d'enseignement de la formation et culture musicales hebdomadaires

*Évaluation continue par des bulletins semestriels, livret de l'élève et examen de fin de Cycle I (note de contrôle continu : 60 % et examen : 40 %)*

### **Cycle II**

Objectifs :

> Développement des connaissances artistiques et musicales

> Bases d'une autonomie en vue d'une pratique en amateur

> Ouverture culturelle, transdisciplinarité et approche d'esthétiques

> Classes à horaires aménagés possibles avec le collège, le lycée et l'université

### **2 orientations possibles**

#### **CYCLE II - Cursus traditionnel**

Durée : de 3 à 5 ans

- > 1h30 de pratiques collectives vocales et/ou instrumentales
- > 1h30 (à 2 élèves) d'enseignement instrumental ou vocal,
- > 1h30 d'enseignement de la formation et culture musicales

### **CYCLE II - parcours personnalisé**

Durée : contrat d'un an renouvelable sur demande écrite (pour les élèves en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année uniquement)

Cycle II.2 validé en FM

- > 1h30 de pratique collective
- > 1h hebdomadaire d'enseignement instrumental / vocal en pédagogie de groupe

### **Après le Cycle II**

3 orientations possibles

### **CYCLE III - Amateur**

Cursus diplômant

Objectifs :

- > Développer un projet personnel
- > Accéder à une pratique autonome en s'intégrant dans le champ de la pratique en amateur
- > Acquérir des connaissances structurées
- > Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs
- > Classes à horaires aménagés possibles avec le lycée et l'université

Durée : 2 ans minimum

Volume horaire total : 300 h

- > 1 unité de valeur dominante
- > 3 unités de valeur complémentaires

Obtention du Certificat d'études musicale (CEM) sur examen, soirée projet et contrôle continu avec livret d'élève

### **Cycle d'enseignement professionnel Initial (CEPI)**

Cycle à orientation professionnelle

Objectifs :

- > Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- > Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
- > Classes horaires aménagés possibles avec le lycée et l'université

Durée : 3 ou 4 ans

Volume horaire total : 750 h

- > 1 module principal
- > 3 modules associés
- > 1 module d'enseignement complémentaire
- > 1 unité d'enseignement au choix
- > 20 h d'information sur les métiers de la culture

Obtention du Diplôme d'études musicales (DEM) sur examen comprenant un projet personnel et contrôle continu avec livret d'élève

## **DANSE**

### **Disciplines hors cursus**

**Hip-hop** : atelier sur 3 niveaux (débutant, moyen et avancé), à partir de 12 ans

**Classique** : cours amateurs adolescents/adultes

**Contemporaine** : cours amateurs adolescents/adultes

### **ÉVEIL - 5 ans**

Objectifs :

Exploration de l'espace et du temps

Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples

Mises en situations chorégraphiques, musicales, théâtrales ... en fonction du contexte culturel local

Découverte du spectacle vivant (programmation jeune public)

Durée : 1 an

> 45 min hebdomadaires

Évaluation continue par des bulletins semestriels

### **Initiation DANSE 1<sup>ère</sup> année - 6 ans** (compatible avec parcours découverte)

À l'issue de l'année d'éveil, l'enfant choisit l'initiation danse

1<sup>ère</sup> année et/ou le parcours découverte avec 9 instruments par période de 3 semaines et 3 séances de chant (en fonction des places disponibles)

Durée : 1 an

> 1h de danse hebdomadaire

> 1h15 de parcours hebdomadaires (musique)

Évaluation en contrôle continu par des bulletins semestriels

### **Initiation 2<sup>ème</sup> année - 7 ans**

Objectifs :

Développement de la musicalité

Développement de l'habileté corporelle

Développement de la relation aux autres

Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse

Durée : 1 an

> 2h hebdomadaires

Évaluation en contrôle continu par des bulletins semestriels

### **CYCLE I - À partir de 8 ans classique/contemporain**

Premier temps d'études chorégraphiques. Ce cycle peut constituer une fin en soi

Objectifs :

Développer une expression artistique

Affiner sa perception corporelle

Acquérir les premiers éléments techniques

Premiers repères culturels

Durée : 3 à 5 ans

> 2 cours hebdomadaires minimum les 3 premières années

> 1 cours dans une discipline complémentaire la 4<sup>ème</sup> année

> 1 cours FM danse dans le cursus

Passage en cycle II sur examen et contrôle continu validé par un livret et des bulletins semestriels

## **CYCLE II - Classique / contemporain / jazz**

### **3 orientations possibles**

1/ Le cursus traditionnel à visée amateur

2/ Le cursus renforcé s'adresse aux élèves envisageant une orientation professionnelle à l'issue du parcours au sein du conservatoire, ainsi qu'aux élèves amateurs de haut niveau. Il ne peut se faire que dans les classes à aménagements d'horaires au collège, au lycée et à l'université

3/ Le parcours personnalisé s'adresse aux élèves ne souhaitant pas poursuivre le cursus diplômant, il est possible d'alléger le cursus à partir de la seconde

Objectifs :

Approfondissement des acquis du cycle I

Prise de conscience de la danse comme langage artistique

Entraînement soutenu pour une pratique aiguisée et consciente

Développement d'une culture chorégraphique

Horaires aménagés possibles

### **Cycle II traditionnel**

Durée : de 3 à 5 ans

Volume horaire entre 3h30 et 6h hebdomadaires

> 3 cours hebdomadaires (deux dans la discipline dominante et un en complémentaire classique /contemporain / jazz)

> 1 cours FM danse dans le cursus

Obtention du Brevet d'étude chorégraphique (BEC) sur examen de fin de cycle II en juin et contrôle continu validé par un livret. Bulletins semestriels donnant accès en cycle III amateur

Possibilité de passer l'examen d'entrée en CEPI en octobre

### **Cycle II renforcé**

En classes horaires aménagés

Durée : de 3 à 4 ans

> 5 cours hebdomadaires dans la dominante

> 1 cours en discipline complémentaire

> 1 cours de formation musicale hebdomadaire

Obtention du Brevet d'étude chorégraphique (BEC) sur examen de fin de cycle II en juin et contrôle continu validé par un livret. Bulletins semestriels donnant accès en cycle III amateur

Possibilité de passer l'examen d'entrée en CEPI en octobre

### **Le parcours personnalisé.**

Durée : contrat d'un an renouvelable sur demande écrite

> Parcours construit autour du projet de l'élève à partir de l'offre de formation du CRR  
Durée : contrat d'un an renouvelable sur demande écrite (pour les élèves en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année uniquement)

Validation du CII/2 nécessaire

> 2 cours hebdomadaires dans une discipline ou un cours dans une classe "open"

Attestation de fin de parcours

## **Après le Cycle II**

### **3 orientations possibles**

#### **CYCLE III - Amateur classique / contemporain / jazz**

Cursus diplômant

Objectifs :

> Développer un projet personnel dans la perspective d'une pratique en amateur

> Autonomie dans l'appropriation de la danse comme langage artistique

> Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques

> Développement relatif de l'endurance, première approche de virtuosité

> Classes à horaires aménagés possibles au lycée et à l'université

Durée : 2 ans minimum

> 2 cours hebdomadaires minimum dans la discipline principale

> 1 cours en discipline complémentaire

Enseignements annualisés en modules optionnels. Obtention du Certificat d'études chorégraphiques (CEC) sur examen et contrôle continu

#### **CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL (CEPI) Classique / Contemporain / Jazz**

Cursus diplômant

Objectifs :

> Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle

> Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur. Classes à horaires aménagés possibles au lycée Gabriel et à l'université

Durée : 3 ou 4 ans

Volume horaire total : 1 024 h

> 1 module d'interprétation (disciplines principale et associée)

> 3 modules complémentaires (formation musicale, culture, anatomie)

> 1 module facultatif

> 20 h d'information sur les métiers de la culture

Obtention du Diplôme d'études chorégraphiques (DEC) sur examen et contrôle continu

## **FORMATION CONTINUEE**

Durée : contrat d'un an renouvelable sur demande écrite

> Parcours construit autour du projet de l'élève à partir de l'offre de formation du CRR

Attestation de fin de parcours

## **THEATRE**

### **Parcours Théâtre au conservatoire**



## **Initiation - À partir de 13 ans**

Objectifs :

- > Sollicitation de l'expression personnelle individuelle et collective de l'élève
- > Pratique ludique, confrontée aux outils, techniques et accessoires qui enrichissent et élargissent la palette du jeu

Durée de 1 à 2 ans

- > 1h30 hebdomadaire d'atelier

Évaluation continue par les bulletins semestriels

Classe horaires aménagés théâtre possible avec le collège de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (4 heures de cours hebdomadaires)

## **CYCLE I - À partir de 15 ans**

Cycle de détermination

Première découverte de l'art théâtral

Objectifs :

- > Diversité des champs d'exploration et d'apprentissage
- > Confrontation aux exigences du travail en groupe
- > Affiner la perception corporelle

Durée : de 1 à 2 ans

- > 3h de cours hebdomadaire de théâtre

- > 1 cours de danse

- > options complémentaires

Examen de fin de cycle et contrôle continu validé par un livret et des bulletins semestriels pour l'entrée en cycle II

## **CYCLE II**

Enseignement des bases

Objectifs :

- > Acquérir une disponibilité corporelle et vocale
- > Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre français et étranger, classique et contemporain
- > Acquérir les bases d'une culture théâtrale
- > Approcher diverses techniques d'expression

Durée : de 1 à 2 ans

- > 5h de cours hebdomadaire de théâtre

- > 1 cours de danse hebdomadaire

- > 1 cours de technique vocale hebdomadaire

- > options complémentaires

Examen de fin de cycle et contrôle continu validé par un livret et des bulletins semestriels pour l'entrée en cycle III

## **CYCLE III - Amateur**

Cursus diplômant

Approfondissement des acquis.

Objectifs :

- > Poursuivre l'entraînement corporel et vocal
- > Approfondir le travail d'interprétation
- > Approfondir la culture théâtrale

Durée : de 1 à 2 ans

- > 6 h de cours hebdomadaire de théâtre
- > 1 cours de danse hebdomadaire
- > 1 cours de technique vocale hebdomadaire
- > 2h d'atelier clown et masque sur 1 semestre et stages

Obtention du Certificat d'études théâtrales (CET) sur examen et contrôle continu

Possibilité de se présenter à l'examen d'entrée en CEPI

### Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)

Cycle d'orientation professionnelle

Objectifs :

- > Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière
- > Privilégier le travail d'interprétation
- > Approfondir la culture théâtrale
- > Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière
- > Travailler avec des ateliers réguliers menés par des intervenants extérieurs ; élaborer un projet personnel et collectif d'élèves

Durée : 3 ans (1 500 h)

- > 12h de cours hebdomadaire d'interprétation\*
- > 3h30 hebdomadaire d'entraînement corporel et vocal
- > 1h hebdomadaire d'histoire du théâtre
- > 2h d'atelier clown et masque sur 1 semestre
- > Programme annuel de 4 stages\* dont deux avec intervenants extérieurs. (120h / an)

3h de cours d'histoire de l'art

1h30 de cours d'anglais

2h de performances

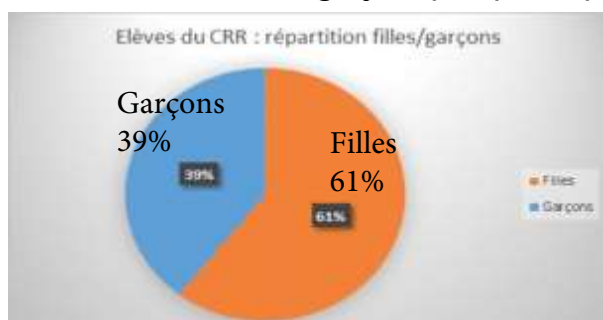
- > 20 heures d'information sur les métiers de la culture

Obtention du Diplôme d'études théâtrale (DET) sur examen et contrôle continu

### Pratique hors cursus

**Atelier théâtre adulte** à partir de 20 ans. Sur audition (durée 2 ans)

### Mixité au sein du CRR : garçons (39%) filles (61%)



Certains départements présentent une fréquentation inversée avec une sous-représentation des filles : *le département cuivre, le département jazz et le département musiques actuelles.*

# Organigramme du CRR

## Les enseignants

### Département formation musicale

4 postes PEA TP dont un départ en retraite fin 2021

6 postes AEAP TP

### Département culture et création

1 poste PEA TP culture /analyse

1 poste PEA TP histoire de la musique et esthétique départ en retraite fin juin 2021

1 poste PEA TP écriture TP

1 poste PEA TP composition

1 poste PEA TP électroacoustique

1 poste PEA 8/16<sup>ème</sup> direction d'orchestre départ en retraite fin juin 2020

### Département instruments polyphonique

4 postes PEA TP piano un départ en retraite fin juin 2021

4 postes AEAP TP piano

1 poste PEA TP accompagnement

4 postes AEAP accompagnateurs instruments un départ en retraite en 2021

1 poste PEA TP harpe

2 postes PEA TP guitare

2 postes AEAP TP guitare dont un départ en retraite en juin 2021

1 poste PEA TP percussion

1 poste ATEA TP percussion

1 poste PEA TP accordéon

### Département bois

2 postes PEA TP flûte traversière dont 1 départ en retraite en juin 2020

1 poste AEAP TP flûte traversière

- 1 poste PEA TP hautbois
- 1 poste AEAP TP hautbois
- 1 poste PEA TP clarinette
- 2 postes AEAP TP clarinette
- 1 poste PEA TP basson et basson baroque
- 1 poste PEA TP saxophone
- 1 poste AEAP TP saxophone, orchestre à vent

### Département cuivres

- 1 poste PEA TP trompette
- 1 poste ATEA TP trompette
- 1 poste PEA TP cor
- 1 poste PEA TP trombone et ensemble de cuivres
- 1 poste ATEA 10/20<sup>ème</sup> trombone
- 1 poste PEA TP tuba

### Département instruments anciens

- 1 poste PEA TP clavecin et BC
- 1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> clavecin
- 1 poste PEA TP orgue
- 1 poste PEA 8/16<sup>ème</sup> luth et guitare baroque
- 1 poste PEA TP viole de gambe
- 1 poste PEA TP flûte à bec et hautbois baroque
- 1 poste PEA 8/16<sup>ème</sup> traverso

### Département vocal

- 2 postes PEA TP chant dont un départ en retraite en 2020
- 1 poste ATEA TP chant
- 1 poste PEA TP direction de chœurs
- 1 poste PEA 8/16<sup>ème</sup> chef de chœurs

1 poste AEAP TP accompagnateur voix

### Département cordes

4 postes PEA TP violon dont 1 départ en retraite en 2021

3 postes AEAP TP violon + orchestre

2 postes PEA TP violoncelle

1 poste AEAP TP violoncelle départ en retraite en 2020

1 poste PEA TP alto

1 poste AEAP TP alto

1 poste PEA TP contrebasse

### Département MAA et jazz

1 poste PEA TP saxophone, arrangement, harmonie et groupes

1 poste PEA TP piano et ear training

1 poste AEAP TP batterie

1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> guitare jazz

1 poste AEAP TP voix MAA

1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> contrebasse jazz

1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> basse MAA

1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> trompette jazz

1 poste PEA TP MAA création, groupes

1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> groupes MAA

1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> guitare MAA

### Département théâtre

1 poste PEA TP art dramatique

1 poste AEAP TP art dramatique

1 poste AEAP TP art dramatique

1 poste AEAP danse 10/20<sup>ème</sup>

1 poste AEAP chant 10/20<sup>ème</sup>

1 poste PEA 4/16<sup>ème</sup> méthode Feldenkrais

### Département danse

2 postes PEA TP danse classique dont 1 départ en retraite en 2020

2 postes AEAP TP danse classique

2 postes PEA TP danse contemporaine

2 postes AEAP TP danse contemporaine

1 poste PEA TP danse jazz

1 poste AEAP TP danse jazz

1 poste AEAP Hip hop 15/20<sup>ème</sup>

1 poste AEAP FM danse 10/20<sup>ème</sup>

1 poste intervenante anatomie 5/16<sup>ème</sup>

4 postes AEAP TP accompagnateur dont un départ en retraite en 2021

1 poste AEAP 10/20<sup>ème</sup> accompagnateur percussion

### Département pratiques collectives

1 poste de PEA 8/16<sup>ème</sup> direction des orchestres de CIII et CII

1 poste AEAP à 10/20<sup>ème</sup> direction des orchestres à vents cycles 1 et 2

2 postes PEA de 3/20<sup>ème</sup> direction des orchestres à cordes cycles 1 et 2 (postes de violoncelle et violon)

1 poste de PEA 4/20<sup>ème</sup> direction des ensembles de musiques anciennes (Professeur de luth)

3 postes de PEA TP de musique de chambre

### Département éducation artistique

5 postes AEAP TP intervenants

1 poste AEAP danse TP

### Le conseil pédagogique du CRR est constitué avec :

Le coordonnateur du département formation musicale

Le coordonnateur du département culture

La coordinatrice du département danse  
La coordinatrice du département théâtre  
La coordinatrice du département éducation artistique  
Le coordonnateur du département vocal  
La coordinatrice du département pratiques collectives  
Le coordonnateur du département MAA/Jazz  
Le coordonnateur du département cuivres  
Le coordonnateur du département bois  
La coordinatrice du département cordes  
La coordinatrice du département polyphonique  
Le coordonnateur du département instruments anciens  
Le conseiller aux études  
Le directeur adjoint  
Sous la présidence du directeur

Peuvent y être associés l'attachée cheffe de service des pôles de gestion administrative et technique, la responsable de l'action culturelle, le responsable du pôle scolarité,

Le règlement du conseil pédagogique précise que le directeur peut inviter des personnalités appartenant aux institutions culturelles et socio-culturelles de la ville ainsi que des responsables de l'éducation nationale (Directeurs d'écoles, principales et principaux de collèges, proviseurs de lycées, responsables de départements de l'université...)

## **L'administration**

1 poste d'attaché principal, cheffe de service de l'ensemble des pôles de gestion administrative et technique du CRR composé de 37 agents

1 poste d'attaché responsable du pôle scolarité composé de 5 postes d'agents de catégorie C et 1 poste de rédacteur assurant l'organisation des évaluations et de la vie scolaire

1 poste d'attaché responsable du pôle l'action culturelle composé d'1 poste de catégorie B responsable de l'accueil des artistes et des contrats, 1 poste de catégorie B chargé de la communication et 1 poste de catégorie chargé du secrétariat du pôle.

1 poste d'ingénieur responsable du pôle technique et entretien composé de 7 agents d'entretien de catégorie C, d'1 poste de technicien chargé du suivi du bâtiment, 1 poste de technicien son, 1 poste de régisseur plateau de catégorie C, 1 poste d'appariteur chargé de la mise en place des salles de cours.

1 poste de rédacteur principal responsable du pôle accueil et surveillance composé de 6 agents d'accueil de catégorie C, 2 postes de surveillants de catégorie C.

1 poste de rédacteur assistante de direction

1 poste de rédacteur comptable

1 poste de bibliothécaire de catégorie A responsable du pôle médiathèque départ en retraite en 2020, composé d'un poste d'assistante de conservation catégorie B et d'un agent de catégorie C.



## La politique de la nouvelle majorité

Le maire a présenté à l'ensemble des cadres de la ville sa politique basée sur quatre axes, à savoir prendre un virage écologique, opérer un renouveau démocratique en impliquant et en concertant les citoyens, favoriser la justice sociale et développer l'économie locale.

La culture doit faire partie des priorités du programme mais pas uniquement sous le chapitre culture. Le programme met en avant les questions de démocratie participative, de transition écologique, de justice sociale, de tourisme durable, d'inclusion des minorités, d'aménagement du territoire... qui ne sont pas étrangères au fonctionnement des équipements culturels et de la politique culturelle. Exemples : le dialogue social au sein de nos équipements culturels, la question du tri des déchets dans les institutions et les festivals, la politique tarifaire et les heures d'ouverture aux publics, le soutien aux associations ou structures implantées dans les quartiers populaires...

Parmi les priorités :

- Renforcer les lieux culturels implantés dans les quartiers, notamment les lieux intermédiaires et ceux favorisant l'émergence
- faciliter la pratique artistique amateur (création de lieux de répétition, matériel...)
- Soutenir des projets novateurs impliquant des jeunes et de nouvelles esthétiques artistiques
- Travailler sur l'équilibre entre l'aide à la création (à développer) et la diffusion (notamment le hors-les-murs) ;
- Irriguer les grands événements culturels sur tous les quartiers
- Rendre gratuits ou plus accessibles certains services ou offres culturelles
- Développer les cultures urbaines, en matière musicale (rap, afro-trap...), d'arts de la rue et de la piste, de street-art...en travaillant avec les structures et les associations existantes
- Développer l'existant par un Plan local (PLEAC) de la petite enfance à l'université avec les divers partenaires
- Créer un parcours citoyen et mémoriel de la primaire au lycée
- Favoriser l'égalité entre hommes femmes dans la fréquentation des institutions culturelles et dans le recrutement des personnels

# Budget 2020 du CRR

## FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2021</b>
Fonctionnement	660 800 €
Charges à caractère général (lignes services supports)	181 699 €
Personnel permanent	8 184 318 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>9 026 817 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP 2021</b>
Produits et ventes	666 700 €
Locations d'instruments	15 400 €
Subvention DRAC	300 000 €
Subvention Région	0 €
Subvention Département	277 770 €
Autres recettes	17 353 €
<b>Sous-total recettes</b>	<b>1 277 223 €</b>
Participation collectivité	7 749 594 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 026 817 €</b>

## Détail du budget de fonctionnement hors masse salariale

60611 Eau et assainissement	Ville
60612 Energie/électricité	Ville
606122 Gaz	Ville
60628 Autres fournitures non stockées	200
60631 Fournitures d'entretien	6 000
60632 Fournitures de petit équipement dont 18000 pour les partitions)	30 000
60636 Vêtements de travail	800
6064 Fournitures admin	6 000
60641 Papier	Ville
6065 Livres, disques, cassettes Médiathèque	8 700
6132 Locations immobilières (Salles pour concerts dans la ville)	40 000
6135 Locations mobilières (Pianos, sons...)	10 000
615221 Bâtiments publics (petit entretien bâtiment, climatisation, alarmes...)	20 300
61558 Entretien autres biens mobiliers sous contrats (Pianos, clavecin...)	19 000
6156 Entretien biens mobiliers (Instruments)	42 000
616 Primes d'assurances	Ville
6182 Documentation générale & technique	1 700
6226 Honoraires (Jurys, master classes, concerts)	287 700
62261 Honoraires divers (intervenants, stages)	35 000
6231 Annonces & insertions	2 000
6236 Catalogues et imprimés	1 400
6237 Publications (Communication)	30 000
6241 Transports de biens (Piano, Positif, clavecin)	2 500
6247 Transports collectifs	6 500
6251 Voyages et déplacements (Déplacements jurys, artistes, ordre de mission)	50 000
6257 Réceptions (Hôtel, restaurant...)	23 000
6261 Frais d'affranchissement	Ville
6262 Frais de télécommunications	Ville
6281 Concours divers (cotisations-adhésions associations)	1 000
6282 Frais de gardiennage (société de sécurité)	37 000
<b>TOTAL</b>	<b>660 800</b>

## Analyse du budget des interventions artistiques

### Ligne 6226 sur le budget de fonctionnement

Ce budget, d'un montant de 287 700 € en 2020, se décompose en 3 grands types d'activités :

- La diffusion
  - 12 concerts avec invités : 80 000 €
  - 30 concerts scolaires (1500€ par séance) : 45 000 €
  - Soirées jazz et MAA avec invités : 19 000 € Personnel intermittent : 11 700 €
- L'action culturelle
  - Les conférences : 8 000 €
  - Les commandes de Composition/création : 18 000 €
  - Compositeur en résidence : 18 000 €
  - Chorégraphe en résidence : 18 000 €
- La pédagogie avec les jurys, les interventions et les stages.
  - Les master classes : 15 000 €
  - les jurys (fin de C1, Fin de C2, Fin de CIII, Entrées et sorties CEPI) : 35 000 € Les stages danses, de théâtre (HA et CEPI) : 15 000 €
  - Stages son à destination des élèves MAA et Jazz : 5 000 €

Les frais de déplacement et hébergement sont pris sur d'autres lignes.

## INVESTISSEMENT

<b>Investissement total</b>	<b>378 000</b>
Travaux d'isolation phonique 4 salles	92 000
Travaux de peinture Annexe 1 (8 salles)	40 000
Installation WIFI annexe 2	10 000
Travaux électrique (éclairage basse consommation) Bâtiment principal	80 000
Remplacement véhicule de service (fourgon)	20 000
Matériel informatique	25 000
Mobilier	16 000
Instruments	80 000
Matériel son	15 000



**CONCOURS INTERNE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT  
TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
DE 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE**

**SESSION 2021**

**ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Une étude de cas permettant de tester les connaissances administratives et les capacités d'organisation et de gestion du candidat.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 2

# VERSO

**SPÉCIALITÉ : MUSIQUE**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 29 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*